

Faculté de médecine



DERM2MC Master complémentaire en dermato-vénérologie



Gestion du programme

MINT Département de médecine interne
 Responsable académique : Liliane Marot
 Contact : Service de l'Unité de dermatologie
 Tél 02 764 33 24 ou 02 764 33 40
 E-mail Liliane.Marot@derm.ucl.ac.be

Commission d'enseignement

Président : L. Marot
 Membres : M. Lambert, JM Lachapelle, D. Tennstedt, et R. Vanwijck. Un représentant des MACCS.

Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des mêmes membres que la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés (J.-F. Deneff et J. Rahier).

Objectif de la Formation

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en dermato - vénéréologie (A.M. du 15.09.1979 publié le 26.09.1979).

Conditions d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en dermato - vénéréologie, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat. Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays). L'A.R du 30.05.2002 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 14.06.2002 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en dermato - vénéréologie (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.
 L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Structure générale du programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins 4 ans à temps plein, dont au moins deux dans un service hospitalier (avec consultations) et au moins une dans un service policlinique. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

Contenu du programme

Parallèlement à sa formation pratique, le candidat spécialiste suit un enseignement universitaire organisé de la façon suivante :

Première partie - Formation universitaire spécifique (FUS)

Deux années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : Compléments de dermatologie (DERM2120), Dermatoses professionnelles (MDTR3230), Eléments de dermatologie (DENT2410)
- Des séminaires : Séminaire de dermatologie et Séminaire de dermatopathologie et immunopathologie cutanée

- Une formation clinique encadrée : Policlinique de dermatologie (par séries)

En outre:

des conférences interuniversitaires sur la physiologie et la physiopathologie de la peau

des conférences interuniversitaires sur la pathologie et thérapeutique des affections cutanées

Deuxième partie - Formation supérieure

Deux années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : Chirurgie plastique (CHG2200), Problèmes d'expertise médicale spécialisée (MEX2100, partim 9h)
- Des séminaires : Séminaire de questions spéciales de dermatologie
- Une formation clinique encadrée : Démonstrations et protocoles d'anatomie pathologique dermatologique, Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant (PEDI2190, 4h)

En outre:

des conférences interuniversitaires sur la pathologie et thérapeutique des affections cutanées

Évaluation

Première partie

Une évaluation des connaissances est effectuée à l'issue de cette première période. Elle est complétée par un examen national (interuniversitaire) relatif aux connaissances biologiques fondamentales en dermatologie.

En application de l'arrêté royal du 16 mars 1999, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Une évaluation finale est réalisée, sous forme d'interview.

Rédaction d' **une publication minimum** (auteur principal dans une revue internationale avec comité éditorial).

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en dermato - vénéréologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.